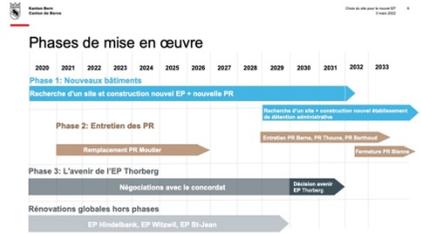
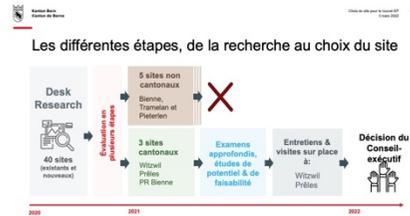


Evénement	Conférence de presse de la Direction des travaux publics et des transports et de la Direction de la sécurité
Sujet	Plan directeur Mise en œuvre de la Stratégie sur l'exécution judiciaire – choix du site pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire avec prison régionale intégrée
Date	3. März 2022
Intervenants	CE Christoph Neuhaus, CE Philippe Müller

Christoph Neuhaus	
<p>Folie 1</p> 	<p>Bonjour à toutes et tous,</p> <p>Bienvenue à cette conférence de presse. Comme vous pouvez le voir, il s'agit du site pour la construction du futur complexe pénitentiaire de la région du Jura bernois/Seeland. Je suis content de voir que les efforts communs des directions des travaux publics et de la sécurité ont porté leurs fruits. Le choix du site par le Conseil-exécutif représente une étape importante. Le Conseiller d'Etat Philippe Müller et moi-même vous expliquerons le contexte.</p> <p>Sont également présents aujourd'hui Madame Romilda Stämpfli, cheffe de l'Office de l'exécution judiciaire, et Lorenz Held, architecte cantonal et chef de l'Office des immeubles et des constructions.</p>
<p>Folie 2</p>	<p>De quoi allons-nous parler aujourd'hui ?</p> <p>Pour commencer, le directeur de la sécurité vous expliquera succinctement pourquoi nous avons besoin d'une nouvelle prison. Ensuite, je vous présenterai le site, après quoi Monsieur Müller vous donnera le point de vue de</p>

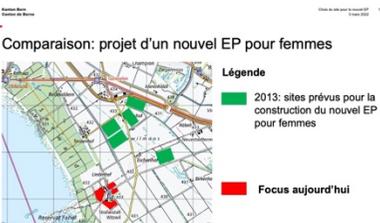
	<p>la Direction de la sécurité. Enfin, je reviendrai sur l'avancement d'autres projets de construction dans le domaine de l'exécution judiciaire.</p>
<p>Philippe Müller</p>	
<p>Folie 3</p> 	<p>Je vous souhaite également la bienvenue à cette conférence de presse. Aujourd'hui, nous verrons le résultat d'une collaboration réussie entre directions et entre offices. Je vais rapidement rappeler le contexte pour que nous ayons une vue d'ensemble.</p>
<p>Folie 4</p> 	<p>En 2017, un état des lieux des prisons bernoises a été réalisé dans le cadre de la stratégie de l'exécution judiciaire pour savoir si elles pourront répondre aux exigences futures et quelles seraient les éventuelles mesures à prendre.</p> <p>En parallèle, le nombre de places de détention nécessaires à l'avenir a été déterminé. La stratégie se base sur une durée de 15 ans et concerne donc principalement les années de 2017 à 2032. Bien sûr, nous pensons déjà plus loin que cela et tenons compte d'éventuelles évolutions.</p> <p>Le canton de Berne dispose aujourd'hui de cinq prisons régionales, dont une sise à Moutier est utilisée pour la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion, et de quatre établissements pénitentiaires. Les prisons régionales sont destinées aux personnes en attente d'une décision de justice, par exemple lorsqu'elles sont en détention provisoire. Les personnes condamnées par un tribunal purgent leur peine dans les établissements pénitentiaires.</p> <p>Notre analyse a montré que nos prisons nécessitent des travaux de rénovation et de modernisation. De plus, nous allons perdre une prison avec le changement de canton de Moutier et la prison régionale de Bienne doit être désaffectée.</p>

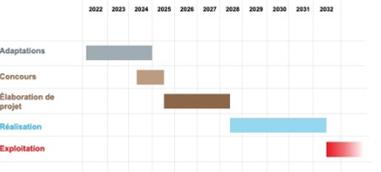
	<p>En 2019, la stratégie a été concrétisée dans un plan directeur qui prévoit un calendrier. Il n'est toutefois pas gravé dans le marbre. Si les conditions évoluent, il peut et doit être adapté en conséquence.</p>
<p>Folie 5</p> 	<p>La prison régionale de Bienne nécessite des mesures urgentes. Environ 40 personnes y sont actuellement détenues.</p> <p>Christoph, j'espère que tu me pardonneras ce petit détour par ton domaine : la structure du bâtiment est en si mauvais état que la fermeture est la solution la plus économique. Les fissures que vous voyez sur la photo en sont l'exemple parfait. Mais attention, malgré ces fissures, la sécurité reste garantie. L'entretien devient néanmoins de plus en plus coûteux.</p> <p>La fermeture de la prison de Bienne est une chose. S'ajoute à cela un besoin de places de détention supplémentaires en milieu fermé pour les hommes. Il faut donc une nouvelle infrastructure, composée d'un établissement pénitentiaire et d'une prison régionale intégrée. Cela permettra de passer de la détention provisoire à l'exécution judiciaire dans un seul et même endroit.</p> <p>Le nouveau complexe pénitentiaire prévoit 100 places de détention provisoire et de sûreté et 150 places de détention en milieu fermé, soit un total de 250 places. Il s'agit de la taille nécessaire pour exploiter la nouvelle infrastructure de manière économique. Ni trop grande, ni trop petite, elle répondra exactement aux besoins.</p>
<p>Folie 6</p> 	<p>À quoi ressemble le calendrier du plan directeur ?</p> <p>Il y a différentes phases de mise en œuvre, en bleu, brun et gris. Je n'aborderai que quelques aspects.</p> <p>La phase 1, la longue flèche bleue, est critique. Il s'agit du nouvel établissement pénitentiaire avec prison régionale intégrée.</p> <p>Ce n'est qu'une fois la nouvelle prison construite que les prisons régionales seront rénovées. Cela représentera la deuxième phase, en brun. Voilà comment les choses se passeront : les personnes détenues dans les prisons régionales existantes seront transférées dans le nouveau complexe, après quoi les prisons pourront être transformées.</p>

	<p>La troisième phase concerne l'avenir de l'établissement de Thorberg. Le Conseil-exécutif part du principe qu'une rénovation totale coûterait autant qu'une nouvelle construction. Nous sommes en contact étroit avec les cantons partenaires afin de discuter de la répartition des places de détention au sein du Concordat sur l'exécution des peines. Le Conseil-exécutif décidera des prochaines étapes au début des années 2030.</p> <p>Tout en bas, en gris, vous voyez une quatrième phase. Elle concerne des réfections et des travaux d'entretien courants.</p>
Christoph Neuhaus	
<p>Folie 7</p> 	<p>Il faut bien comprendre que la décision n'est que la pointe de l'iceberg et marque l'aboutissement d'un long processus.</p>
<p>Folie 8</p>  <p>Les différentes étapes, de la recherche au choix du site</p> <p>2020: Desk Research (40 sites existants et nouveaux)</p> <p>2021: Évaluation des sites (5 sites non cantonaux: Bienne, Tramelan et Pieterlen; 3 sites cantonaux: Wetzli, Préles, PR Bienne)</p> <p>2022: Examen approfondi, études de priorité & de faisabilité; Entretiens & visites sur place (Wetzli, Préles); Décision du Conseil-exécutif</p>	<p>Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour trouver le site du nouveau complexe pénitentiaire. Il représente tout de même un investissement d'environ 280 millions de francs et l'emplacement d'une prison est important. Nous avons donc pris le temps de faire des recherches sérieuses, systématiques et basées sur des critères clairs.</p> <p>En 2020, l'Office des immeubles et des constructions a entamé une évaluation globale en étroite collaboration avec l'Office de l'exécution judiciaire. De nombreux critères ont été définis, par exemple les besoins de la police et de la justice, l'accessibilité par la route, la taille du site ou encore des questions d'aménagement du territoire ou de construction. Cela a permis de trouver 40 sites potentiels.</p> <p>Après une procédure de plus en plus précise, avec diverses séances d'évaluation,</p> <p>Il ne restait plus que huit sites possibles, parmi lesquels certains, en vert, appartiennent au canton et d'autres, en brun, non. Pour les sites qui n'appartiennent pas au canton, il s'agit d'une zone à Pieterlen, d'une zone à Tramelan et de plusieurs zones à Bienne.</p> <p>Nous nous sommes d'abord concentrés sur les sites appartenant au canton.</p>

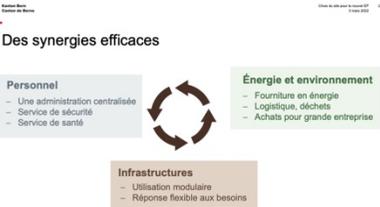
	<p>Nous avons également analysé le site de la prison régionale de Bienne, mais sommes arrivés à la conclusion que pour des raisons économiques et d'exploitation, une nouvelle construction n'aurait pas de sens ici. Il ne restait donc plus que deux sites : Witzwil et Prêles.</p> <p>Nous avons établi des études de faisabilité détaillées pour chaque site et mené des discussions avec les communes concernées. Philippe Müller a également organisé des visites avec des spécialistes et des représentants des communes. Ceux-ci ont confirmé les résultats des études de faisabilité et mis le doigt sur les difficultés potentielles pour la réalisation. Le Conseil-exécutif a donc pu s'appuyer sur des bases très solides pour prendre sa décision.</p>
<p>Folie 9</p> 	<p>Nous avons opté pour...</p>
<p>Folie 10</p>  <p>Site choisi par le Conseil-exécutif Site EP Witzwil ✓</p> <p>Motifs</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Réserve de terrains disponibles✓ 3-4 lots possibles✓ Pas d'exigences en matière de protection du patrimoine✓ Proximité autoroute et TP✓ Conformité à l'affectation de la zone✓ Potentiel de synergies élevé	<p>... le site de Witzwil. Pourquoi ce choix?</p> <p>Premièrement, nous y disposons de réserves de terrains conséquentes, dont la superficie permet d'accueillir le nouveau complexe de détention.</p> <p>Deuxièmement, nous avons une bonne marge de manœuvre pour la planification. En effet, trois à quatre lots seraient à disposition pour la construction. Cette flexibilité est importante.</p> <p>Troisièmement, il n'y a pas de bâtiments protégés dont il faudrait tenir compte. À Prêles, la situation est bien plus complexe. Cela aussi nous donne de la flexibilité pour la planification.</p> <p>Witzwil est aujourd'hui bien desservie par les transports publics et par la route. Avec plus de 300 futurs collaboratrices et collaborateurs à recruter pour le complexe, cet élément est déterminant.</p>

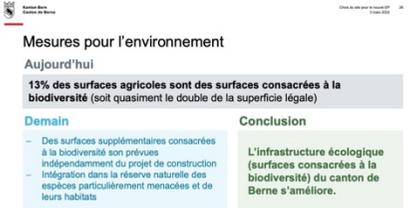
	<p>La nouvelle construction se situera dans une zone affectée à des besoins publics et pourra donc être construite en conformité avec la zone. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) nous l'a confirmé. De plus, il y a déjà une prison sur ce site et le sujet ne sera pas nouveau pour la région. Un bâtiment de plus ne se remarquera pas autant qu'une nouvelle construction au milieu des champs.</p> <p>Enfin, il y a de nombreuses synergies possibles entre le nouveau complexe et les infrastructures existantes. Monsieur Müller y reviendra plus tard.</p>
<p>Folie 11</p> 	<p>Regardons la situation dans le détail</p>
<p>Folie 12</p> 	<p>Vous voyez ici le complexe existant.</p> <p>Pour information : le lac de Neuchâtel se situe à gauche, en dehors de l'image ; en haut à droite, vous pouvez voir la route menant à Ins et Gampelen.</p> <p>Regardons maintenant l'établissement pénitentiaire au milieu. Vous voyez l'aile où se trouvent les cellules et les unités d'habitation ainsi que la zone destinée à l'administration et aux bâtiments agricoles.</p>
<p>Folie 13</p> 	<p>Nous voulons construire sur le site de l'EP existant.</p> <p>Quatre lots se prêtent à la construction du nouveau complexe. Ils se situent autour de l'aile des cellules et des unités d'habitation.</p> <p>Les surfaces claires marquent les zones où des bâtiments pourraient être construits. Les zones sombres indiquent les zones de sécurité correspondantes.</p>

	<p>Comme vous le voyez, la nouvelle construction impliquera la suppression de certains bâtiments existants. L'aile des cellules et des unités d'habitation, bientôt totalement rénovée, ne sera toutefois pas concernée.</p> <p>Tous les lots ne présentent pas les mêmes avantages pour une nouvelle construction.</p> <p>Pour l'instant, nous pensons que ce lot est le mieux adapté. Il est compact et a la forme rectangulaire idéale pour une prison.</p>
<p>Folie 14</p> 	<p>Nous pourrions éventuellement réunir deux lots, auquel cas la route devrait être déplacée.</p> <p>Mais il est encore trop tôt pour parler de choses aussi concrètes. Les clarifications à venir permettront d'en savoir plus. Je vous montre ces variantes pour vous donner une idée du projet et des possibilités.</p>
<p>Folie 15</p> 	<p>Peut-être vous souvenez-vous de discussions menées en 2013. Il y était question de déplacer la prison pour femmes de Hindelbank à la zone du Witzwilermoos. L'idée s'était toutefois heurté à une certaine résistance, en particulier dans les milieux de la protection de l'environnement. Les zones en vert montrent les sites qui étaient à l'époque considérés. Tous se trouvent sur des prairies. Des surfaces d'assolement auraient dû être sacrifiées et un corridor à faune aurait été impacté.</p> <p>Les choses sont différentes pour notre projet : le nouveau complexe sera construit directement sur le site de l'établissement pénitentiaire existant. Aucun bâtiment ne sera implanté au beau milieu d'un paysage.</p>
<p>Folie 16</p> 	<p>Le site est effectivement unique. J'ai mentionné un corridor à faune. On y trouve également la réserve naturelle du Fanel-Chablais, protégée au niveau international, qui abrite des oiseaux d'eau et des migrateurs.</p> <p>Il est important à nos yeux qu'il y ait des zones tampons d'une taille suffisante entre le nouveau bâtiment et les espaces naturels existants. La carte le montre bien : même avec la nouvelle construction, les distances nécessaires sont respectées, ce que l'OACOT nous a confirmé.</p>

<p>Folie 17</p>  <p>Protéger la nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones tampons attenantes à la réserve - Création de sites de nidification - Refuge pour les chauves-souris et les oiseaux 	<p>Witzwil s'engage déjà beaucoup pour l'environnement et travaille étroitement avec les services spécialisés et organismes de protection de l'environnement. Nous continuerons à respecter la faune et la flore et à créer de nouveaux habitats naturels. Nous créerons également des sites de nidification et des refuges pour les oiseaux et les chauve-souris.</p> <p>Cela nous tient particulièrement à cœur puisque je suis agriculteur dans mon temps libre et Monsieur Müller est ingénieur agronome de formation. Il vous montrera d'ailleurs où sont prévues les mesures en faveur de l'environnement à proximité de l'EP.</p>
<p>Folie 18</p>  <p>Calendrier jusqu'à la mise en service</p> <p>Adaptations Concours Élaboration de projet Réalisation Exploitation</p>	<p>Jetons un coup d'œil au calendrier.</p> <p>Les prochains travaux de planification vont pouvoir débuter. Nous procéderons également aux clarifications nécessaires en matière de construction et de droit de l'aménagement.</p> <p>Selon la planification actuelle, le projet sera mis au concours en 2024 et nous aimerions démarrer la construction en 2028. Le nouveau complexe ouvrirait ses portes en 2032. Pour ceux qui ont en tête la priorisation des bâtiments cantonaux : la nouvelle infrastructure fait partie des constructions prioritaires.</p>
<p>Philippe Müller</p>	
<p>Folie 19</p>  <p>Appréciation de la Direction de la sécurité</p> <p>Philippe Müller Conseiller d'État, directeur de la sécurité</p>	<p>Comme l'a dit Monsieur Neuhaus, la décision du Conseil-exécutif se base sur une recherche extrêmement professionnelle de site. Je tiens à remercier la Direction des travaux publics, les responsables de projet au sein de l'Office des immeubles et des constructions et les personnes en charge de la planification pour leur excellent travail. Il a ouvert la voie à une décision en connaissance de cause.</p>
<p>Folie 20</p>	<p>En complément de ces travaux préparatoires, j'ai organisé deux visites sur site, l'une à Witzwil et l'autre à Prêles. Nous avons ainsi obtenu directement des informations sur les points à observer pour la future construction. Nous étions accompagnés par des représentants des communes et de spécialistes de l'environnement, de la protection de la nature, de l'aménagement du territoire, du monde agricole et de l'exécution judiciaire.</p>

<p>Visite sur le site de Witzwil le 19 octobre 2022</p> 	<p>Nous avons visité le site de Witzwil en octobre dernier et avons déjà réfléchi au meilleur moyen de protéger le paysage et les oiseaux. Notre but est d'augmenter encore la biodiversité.</p>
<p>Folie 21</p> <p>Visite sur le site de Prêles le 16 décembre 2021</p> 	<p>La visite de Prêles a suivi à la mi-décembre. Dans ce cas, il a été rappelé qu'il faudrait changer l'affectation de la zone pour réaliser un établissement pénitentiaire. D'autres points ont été mentionnés : la desserte du site ou encore les distances avec la zone naturelle protégée, la forêt et les terres agricoles à proximité. Nous avons également discuté avec la commune d'une éventuelle réouverture du foyer d'éducation ou de la possibilité d'y installer la détention administrative. Je reviendrai sur ces points plus tard.</p>
<p>Folie 22</p> <p>Witzwil, un site à potentiel élevé</p> 	<p>Les deux visites ont confirmé que Witzwil présente bien plus d'avantages et constitue le meilleur site pour installer une nouvelle infrastructure pénitentiaire.</p> <p>Monsieur Neuhaus a déjà abordé les points relatifs à la construction et à la planification. Je vais maintenant me concentrer sur l'exécution judiciaire, l'exploitation du nouveau complexe et l'écologie.</p>
<p>Folie 23</p> <p>Proximité milieu ouvert - milieu fermé</p> 	<p>Pour bien comprendre les choses, je vais rappeler quelques points. En principe, une personne suspecte est d'abord détenue dans une prison régionale dans le cadre d'une détention provisoire ou pour motifs de sûreté. Après sa condamnation, elle purge sa peine de privation de liberté dans un établissement pénitentiaire. La personne condamnée doit donc être transférée de la prison régionale vers un établissement pénitentiaire.</p> <p>L'exécution judiciaire prévoit deux modes de détention : la détention en milieu fermé et celle en milieu ouvert. Si l'on craint qu'une personne s'échappe et récidive, celle-ci est en général détenue en milieu fermé. La liberté de mouvement des personnes détenues et les visites y sont fortement limitées.</p>

	<p>En milieu ouvert en revanche, les détenus travaillent sur les différentes exploitations, dans les champs ou dans un élevage de bétail afin de préparer leur retour à la vie civile. C'est ce type d'infrastructure qui existe aujourd'hui à Witzwil. La liberté de mouvement est plus grande, mais les mesures de sécurité restent sévères.</p> <p>Avec la construction du nouveau complexe de détention à Witzwil, les deux milieux ouvert et fermé vont cohabiter. L'avantage est évident : une personne en détention provisoire pourra facilement être transférée en milieu fermé après sa condamnation, puis purger sa peine en milieu ouvert afin de se préparer à sa sortie. Le site permettra donc une exécution judiciaire totale sur place.</p> <p>C'est ce que symbolise cette image. Le détenu échange ses barreaux contre une pelle pour travailler dans les champs.</p>
<p>Folie 24</p>  <p>Des synergies efficaces</p> <p>Personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une administration centralisée - Service de sécurité - Service de santé <p>Énergie et environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture en énergie - Logistique, déchets - Achats pour grande entreprise <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation modulaire - Réponse flexible aux besoins 	<p>Witzwil présente également un potentiel de synergies élevé. Malgré la proximité des milieux fermé et ouvert, de nombreuses options s'offrent à nous.</p> <p>En effet, les services administratifs, de sécurité, de santé ou encore de formation pourront être réunis. Nous pourrions donc utiliser du personnel commun.</p> <p>Des possibilités d'optimisation existent également dans le domaine de l'infrastructure. Les salles d'accueil des visiteurs ou les salles polyvalentes pourraient être utilisées en commun. Nous approfondirons ce sujet dans la suite de la planification.</p> <p>Il y a évidemment des synergies pour l'approvisionnement en énergie, la logistique, l'évacuation des déchets et les achats. La collaboration serait facile et permettrait de faire des économies.</p>
<p>Folie 25</p>  <p>Mesures pour l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Surfaces forestières Surfaces actuelles consacrées à la biodiversité Nouvelles réalisations/ Surfaces consacrées à la biodiversité planifiées 	<p>Mais Witzwil présente aussi un grand potentiel écologique. La zone marécageuse est aujourd'hui déjà un milieu naturel unique. En tant que grande exploitation agricole possédant de nombreuses surfaces d'assolement et pâturages, nous devons nous engager pour l'environnement et la biodiversité. Ce graphique présente toute le site de Witzwil. Les surfaces déjà consacrées à la biodiversité sont indiquées en jaune. Et elles sont nombreuses ! Les efforts de l'EP portent leurs fruits. Ces surfaces offrent une vraie chance à l'espèce d'oiseau nicheur la plus menacée, le bruant proyer, de survivre dans le canton.</p>

	<p>Mais ce n'est pas tout : les autres zones en couleur, allant du rouge au violet, indiquent les mesures prévues pour valoriser le site du point de vue écologique. Il ne s'agit pas d'une grande surface continue, mais de nombreuses petites surfaces (en rouge).</p>
<p>Folie 26</p> 	<p>Qu'est-ce que cela représente concrètement ? Aujourd'hui, environ 13 % des surfaces agricoles sont réservées pour la biodiversité à Witzwil. C'est presque le double des prescriptions légales. Avec les mesures prévues, cette part montera à 17 %, soit environ 107 hectares de surface agricole utile.</p> <p>Cette valorisation n'a pas qu'un intérêt écologique. En effet, elle donnera aussi du travail aux détenus. La biodiversité ne fonctionne pas d'elle-même. Ces surfaces ne peuvent pas simplement être abandonnées à elles-mêmes et doivent être exploitées activement. D'après les calculs d'AGRIDEA, il faudrait 45 heures de travail par hectare et par an pour exploiter ces surfaces. Avec un total de 107 hectares, cela correspond donc à environ 4815 heures de travail par an. Pour vous donner une idée, cela représente deux à trois postes de travail à temps plein pour l'entretien des surfaces de promotion de la biodiversité.</p> <p>Nous allons procéder à ces valorisations écologiques indépendamment de la construction du nouveau complexe pénitentiaire. Nous veillerons particulièrement à créer des espaces vitaux qui serviront de refuge aux espèces fortement menacées.</p>
<p>Folie 27</p> 	<p>Je ne mentionnerai ici que deux exemples : le vanneau huppé et le lièvre.</p> <p>À partir du milieu des années 2000, le vanneau huppé avait disparu du grand marais. Depuis 2014, il y a de nouveau des couples nicheurs. Le but est de permettre à ces superbes oiseaux de se réinstaller à Witzwil. La population de lièvres s'est également développée ces dernières années.</p>
<p>Folie 28</p> 	<p>Voilà pour Witzwil. Je vais maintenant parler rapidement de Prêles.</p>

<p>Folie 29</p> 	
<p>Folie 30</p>  <p>Deux options en examen Dialogue avec la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foyer d'éducation: demande du Concordat latin concernant le placement de personnes mineures de la Suisse romande (milieu fermé à ouvert) - Détention en vue du renvoi: Transfert de Moutier à Prêles 	<p>Soyons clairs : le Conseil-exécutif n'a pas encore pris de décision concernant l'avenir du site de Prêles. Le nouvel établissement pénitentiaire sera construit à Witzwil, il reste donc deux options pour Prêles.</p> <p>Le Concordat latin sur l'exécution judiciaire examine actuellement la possibilité de placer 20 à 30 personnes mineures en milieu fermé à Prêles. Il devrait publier ces prochaines semaines un rapport qui précisera si cette option sera poursuivie ou non.</p> <p>L'autre possibilité serait d'y transférer depuis la prison régionale de Moutier les personnes en détention administrative ou en vue du renvoi ou de l'expulsion. Il s'agit de personnes dont un juge a ordonné le renvoi. Nous estimons qu'il faudrait entre 60 et 90 places.</p> <p>L'utilisation future de l'ancien foyer d'éducation de Prêles n'est pas encore définie. Nous mènerons des discussions à ce sujet avec la commune de Plateau de Diesse et le Conseil du Jura bernois.</p>
<p>Christoph Neuhaus</p>	
<p>Folie 31</p> 	<p>Pour conclure, j'aimerais vous fournir une vue d'ensemble des autres projets prévus dans le plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie sur l'exécution judiciaire.</p>
<p>Folie 32</p>	<p>Comme mon collègue vous l'a dit, le plan directeur constitue un ensemble de mesures très différentes. Il prévoit notamment la rénovation des autres établissements pénitentiaires.</p>

 <p>Rénovations globales</p> <ul style="list-style-type: none"> - EP St-Jean - EP Witzwil - EP Hindelbank 	
<p>Folie 33</p>  <p>EP St-Jean</p> <p>Report de 6 ans en raison de la priorisation des projets de construction cantonaux</p> <p>Nouveau: travaux terminés à partir de 2035</p> <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation globale des bâtiments et des installations - Travaux de modernisation - Réorganisation des locaux 	<p>Les travaux du centre d'exécution des mesures de St-Jean ont été repoussés de six ans en raison de la priorisation des projets de construction. Ils débuteront vraisemblablement en 2029 et s'achèveront en 2035.</p>
<p>Folie 34</p>  <p>EP Witzwil</p> <p>Pas de report en raison de la priorisation des projets de construction cantonaux</p> <p>Inchangé: fin des travaux à partir de 2022</p> <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation globale des cellules / unités d'habitation / administration - Examen des besoins en rénovation d'autres objets - Coordination avec la nouvelle construction 	<p>Les travaux de remise en état sont déjà en cours dans l'établissement pénitentiaire actuel de Witzwil. Ils s'achèveront en 2025. Je peux vous assurer qu'ils n'empêcheront pas les synergies avec le nouveau complexe à bâtir.</p>
<p>Folie 35</p>  <p>EP Hindelbank</p> <p>Prolongation de la planification et de la mise en œuvre de 6 ans</p> <p>Nouveau: mise en service à partir de 2036</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction de remplacement cellules/ unités d'habitation - Culture de sécurité - Desserte TP optimisée - Début des travaux prévu en 2028 	<p>Le seul établissement destiné aux femmes en Suisse alémanique va également être remis en état. Une nouvelle construction remplacera les anciennes cellules et unités d'habitation. La zone de sécurité autour du complexe sera également optimisée. La transformation démarrera dès 2028 et se terminera en 2036.</p>
<p>Folie 36</p>	<p>Passons maintenant aux prisons régionales.</p>

 <p>Prisons régionales</p> <ul style="list-style-type: none">- Berne- Thoune- Berthoud	
<p>Folie 37</p>  <p>Travaux prévus après la mise en service de Witzwil</p>  <p>Réalisation 2032 Réalisation 2034 Réalisation 2035</p>	<p>Aujourd'hui, nos prisons régionales sont en partie surpeuplées et les types de détention sont parfois mélangés. La nouvelle construction de Witzwil créera les capacités nécessaires pour normaliser la population carcérale des autres prisons. Ce n'est qu'une fois ce complexe en fonction, que les prisons régionales pourront être rénovées et modernisées. Il faudra donc s'armer d'un peu de patience.</p>
<p>Folie 38</p>  <p>Détention administrative</p> <ul style="list-style-type: none">- Moutier	<p>Pour terminer, la détention administrative.</p>
<p>Folie 39</p>  <p>Recherche d'un site en cours</p>  <p>Changement de canton 2026</p> <p>Recherche d'un site de remplacement en cours</p>	<p>Pour l'instant, les personnes qui doivent être expulsée sont détenues à Moutier. Comme vous le savez, Moutier quittera le canton de Berne en 2026 et sa prison régionale ne nous appartiendra plus. Il nous reste donc quatre ans pour trouver un site de remplacement pour la détention administrative. Les recherches sont en cours. Prêles est une option envisageable, mais nous n'avons pas encore de résultats concrets.</p>
<p>Folie 40</p>	<p>Nous en avons terminé avec la présentation et sommes disponibles pour vos questions.</p>

 <p>Un grand merci à vous! Des questions?</p>	<p>Outre Monsieur Müller et moi-même, des spécialistes de la Direction des travaux publics et des transports et de la Direction de la sécurité se tiennent à votre disposition.</p> <p>Vous avez la parole.</p>
--	---